



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
08/04/2021

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Modification N°1 à la convention de mandat avec le SDEA pour la réparation et mise en conformité de l'école du Centre

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Pour : 28
Abstentions : 1
Contre : ...

L'An Deux Mille Vingt et Un, le huit avril dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Dersi, Diatta, Durif, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.

Excusé(e)s : M. Chezeau (pouvoir à M. Noël), Mme Garraud (pouvoir à Mme Bayle), Mme Keskin (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Gleyze), Mme Mazellier (pouvoir à Mme Segueni) M. Vallon (pouvoir à M. Griffe).

Secrétaire : M. Griffe

L'évaluation des travaux liés à la seule réparation de l'école du Centre suite au séisme était de 123 600 euros HT. Après réflexion et connaissance des financements mobilisables, la commune a souhaité aller au-delà de la simple réparation en prévoyant :

- la mise en conformité globale du bâtiment au regard des normes d'accessibilité, de sécurité et de performance énergétique ;

- la rénovation et le réaménagement des locaux pour améliorer le confort des élèves et des enseignants, ainsi que les conditions de travail des agents communaux. Il sera notamment prévu l'aménagement des nouveaux locaux de la police municipale.

En conséquence, l'enveloppe financière de l'opération est portée à 1 404 000 euros HT (1 684 800 TTC) dont 40 893,2 euros HT (49 071,84 euros TTC) de rémunération du mandataire. Il est rappelé que le taux de participation publique sur cette opération est de 80 % et une prise en charge de l'assureur est en cours d'estimation.

Le Conseil Municipal,
Après Avoir Délibéré,

APPROUVE la modification n°1 de la convention de mandat avec le SDEA pour « la réparation et la mise en conformité de l'école du centre » en vue de fixer les obligations respectives des deux parties ;

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous autres documents utiles se rapportant aux présentes décisions, notamment les marchés publics et tous les contrats afférents.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

